

Décision

Générale

colonial

Décision n° 532 DECISICNS CONCERNANT LES MINISTERE

n° 532

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mars 1967

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro
1 mai 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent Djama Mahamoud, matricule 337, en service à la Section de Police portuaire de Djibouti, est licencié de la Garde territoriale par mesure disciplinaire pour compter du 1er avril 1967. L'intéressé, réunissant à cette date 1 an 9 mois et 23 jours de service militaire et 16 ans 7 mois et 28 jours dans les Forces locales, soit un total de 18 ans 7 mois et 21 jours de service, percevra une allocation viagère mensuelle d'ancienneté minorée de 4 % d'un montant de 69.120 FD (soixante-neuf mille cent vingt francs) payable trimestriellement et à terme échu.